



Ensemble pour une cuisine aménagée

Toujours dans le même combat pour enfin obtenir le droit de manger dignement, suite à la réponse de la direction qui serait que « le bailleur refuse les propositions de Stream », sud propose à tous les partenaires sociaux, au CE et à la direction de faire front commun afin d'obtenir ce qui est une obligation légale.

Sud vous invite donc à trouver le mail de sollicitation envoyé ce jour :

- Au CE
- A la direction
- A Force Ouvrière
- A la CGT
- A la CFE/CGC

Bonjour,

Sud vous propose, dans le cadre de la revendication pour l'obtention d'une cuisine aménagée telle que spécifiée par le code du travail, d'écrire un courrier commun organisations syndicales / CE / direction à notre bailleur afin que celui-ci autorise Stream à respecter ses obligations d'employeur.

Il semble en effet, d'après le dernier discours tenu, que le bailleur refuserait que Stream puisse installer une cuisine aménagée pour ses salariés. Réponse qui peut être surprenante puisque les deux autres entreprises sur le site ont cet équipement!

Je vous remercie me faire part de votre accord ou désaccord dans cette démarche, afin d'améliorer le quotidien des salariés.

Afin de faire avancer les choses, le courrier devra être clos pour le 29 octobre 2014, pour un envoi le 30 octobre 2014.

Il semble important selon sud que les salariés comprennent que nous soyons unis dans cette démarche, même si il peut y avoir des désaccords sur d'autres points.

Cordialement,

Ivanohé JOSSERAND-JAILLET
Délégué Syndical sud Angers

Espérons que l'unité soit au rendez-vous et apporte enfin des résultats dans cette lutte, et que prochainement chacun de nous puisse se restaurer dans des conditions d'hygiène convenable !

Sud, le 23 octobre 2014